

DÉLIBÉRATION N° 2024.02.07

PARTICIPATION FINANCIERE ACCOMPAGNANTS REPAS DES ANCIENS

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Jean-Luc VERET, Marie-Claude HOFFNUNG, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Ludovic MAULNY donne pouvoir à Françoise COUTAND
Philippe BERTEMONT donne pouvoir à Cécile MACHUREY
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absents non excusés :

Houria BADEK
Éric POTIER

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire rappelle que les Véroises et Vérois participant au repas des anciens ont la possibilité de se faire accompagner par une personne.

Les accompagnants peuvent ne pas résider sur la Commune et peuvent être âgés de moins de 70 ans.

Afin de pouvoir procéder à l'encaissement des chèques de participation aux accompagnants, il convient de fixer le montant du repas au prix coutant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Madame la Maire à facturer la participation des accompagnants au repas des anciens au prix du menu.

ADOpte à l'unanimité

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 20 février 2024*

